



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Romain BOUVET, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Marie-Claude SORREL

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 13

Date de la convocation : le 26 juin 2025

Date de publication : 8 juillet 2025 au 8 septembre 2025

**CREATION D'EMPLOIS POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES et ENTRETIEN
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que la fréquentation prévisionnelle des services périscolaires, et notamment le service de restauration, nécessite la présence de personnel d'encadrement,

Considérant que la fréquentation de ces services est soumise à de nombreuses incertitudes,

Considérant par conséquent que la création d'emplois titulaires n'est pas envisageable à ce jour pour les motifs évoqués ci-dessus,

Monsieur le Maire propose de créer les emplois contractuels suivants :

- **Poste 1** : 1 emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 20h14 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 2** : 1 emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 16h21 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 3** : 1 emploi d'adjoint d'animation territorial contractuel, à temps non complet à raison de 23h36 hebdomadaires annualisées,

- **Poste 4** : 1 emploi d'adjoint d'animation territorial contractuel, à temps non complet à raison de 07h05 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 5** : 1 emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 16h00 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 6** : 1 emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 20h15 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 7** : 1 emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 15h58 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 8** : 1 emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 28h57 hebdomadaires annualisées,
- **Poste 9** : 1 emploi d'intervenant pour les études surveillées, contractuel, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps non complet de 05h39 hebdomadaires annualisées,

Les crédits correspondants sont prévus aux budgets 2025 et 2026.

Après délibération le Conseil Municipal :

- ➔ **DECIDE DE CREER** les emplois décrits ci-dessus,
- ➔ **CHARGE** le Maire, décisionnaire en matière d'emplois, de nommer les personnes de son choix.
- ➔ **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

**Le Maire,
Lionel ARPIN**



**Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and some stylized letters.